Pour recueillir ce beau denier, l' « Ordre des Forestiers Catholiques » n'a pas eu besoin de se saigner aux quatre membres ; il lui a suffi de demander aux 145,000 compagnons qui le composent une contribution de 10 sous chacun, pendant deux années consécutives.

Il n'y a pas de raison pour que toutes les sociétés catholiques

n'imitent pas un si bel exemple.

Dans le milieu où elles se recrutent et où elles opèrent, il existe, bien sûr, des œuvres de charité spirituelle ou corporelle : des hôpitaux, des couvents, des collèges, des universités, des journaux, des institutions sociales qui feraient des merveilles qu'elles ne font pas, si elles étaient un tant soit peu aidées.

D'autre part, rien de plus facile à des institutions qui comptent des milliers de membres que de fournir d'importantes contributions aux œuvres nécessaires de défense ou de propagande

catholique.

Mais, voilà : on n'y pense point, paraît-il!

Et, nous avons écrit ce qui précède pour faire comme beaucoup d'autres qui se remuent de toutes façons... afin qu'on y pense!

AUBERT DU LAC.

## LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE AU JAPON

A son tour, le gouvernement japonais vient d'édicter des règlements qui ne laissent aucune place à l'enseignement de la religion dans l'éducation des enfants.

L'école japonaise sera neutre, en principe. Durant les heures de classe, aucun enseignement religieux n'y sera toléré. On se demande, même, si les autorités n'iront pas jusqu'à défendre aux instituteurs d'enseigner le catéchisme après les classes ou

pendant les jours de congé.

Là-dessus, un missionnaire catholique de la Corée fait cette juste réflexion : « Voilà, sans doute, une mesure déplorable : « elle peut ruiner toute notre œuvre d'évangélisation ; mais « comment se montrer sévère envers le gouvernement païen qui « en est l'auteur quand, pour se justifier, il a l'exemple de nations « appelées chrétiennes qui ont fait la même chose en Europe et « en Amérique ? »

Il ne manque pas, chez nous, de protogonistes de l'école neutre, qui sont prêts à admirer et à imiter la législation du Japon.

Le bel honneur que celui de s'être montré plus païen que des païens !

AUBERT DU LAC.